

AFFAIRE N° 6.

OBJET : Emprunt de 765 000 à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuelle de la Réunion.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

/)(esdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de SAINT-DENIS a mis sur pied, dans le cadre des logements sociaux, dans le secteur diffus L.T.S. (f), un programme de 15 logements pour 1979.

Ces logements sont financés à hauteur de 54 000 francs ; la différence entre le coût réel du logement et la subvention est compensée par un emprunt.

Cet emprunt, contracté par la ville, auprès du Crédit Agricole, est remboursé sous forme de loyer mensuel par les attributaires.

En contre partie de cet avantage, la Ville de SAINT-DENIS devient propriétaire du terrain pendant la durée de l'emprunt.

Ce transfert de propriété est concrétisé par un bail administratif.

Le montant total des dépenses pour ces 15 logements s'élève à 765 000 francs.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, l'autorisation de :

- contracter un emprunt de 765 000 francs auprès du Crédit Agricole.

- d'intervenir dans la signature des baux administratifs.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU - St Denis le 20 Février 1980
P/ le Préfet, Le Secrétaire Général
Signe Patrice Uaguié
Peter Copie Certifiée Conforme
Le Chef de Bureau délégué
Signe Jacques d'acosta